Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES

cerfa

N° 14004*03

DÉCLARATION EN MAIRIE DES MEUBLÉS DE TOURISME

La loi vous oblige à remplir ce formulaire et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme[1].

A - IDENTIFICATION DU DÉCLARANT[2]

NOM: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

PRÉNOM: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

LE CAS ÉCHÉANT, LE NOM DE LA PERSONNE MORALE:

I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

LE NUMÉRO D'IDENTIFICATION (SIRET, SIREN):

I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

ADRESSE:

I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

CODE POSTAL: I_I_I_I_I_I_I

COMMUNE: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

PAYS: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

N°TELEPHONE: I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I_I

[1] Art. L. 324-1-1 : « Toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986. »

[2] La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du secrétariat de la mairie du lieu où la déclaration a été effectuée. Les données recueillies sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement pour le compte de la commune du lieu de déclaration aux fins d'établir une liste des meublés de tourisme pour l'information du public conformément aux dispositions de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme.

COURRIEL:

I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__@__I__I__I__I__I__I__I

ADRESSE DU MEUBLÉ DE TOURISME:

I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

CODE POSTAL: I__I__I__I__I__I__I

COMMUNE: I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I__I

B – IDENTIFICATION DU MEUBLÉ DE TOURISME

NOMBRE DE PIÈCES COMPOSANT LE MEUBLÉ:

NOMBRE MAXIMAL DE LITS (soit nombre de personnes susceptibles d'être accueillies dans le meublé):

Facultatif: ☐ MAISON INDIVIDUELLE ☐ APPARTEMENT N° : ETAGE N° :

LE CAS ÉCHÉANT, date de la décision de classement du meublé de tourisme ou de sa labellisation :

Niveau de classement (nombre d'étoiles et/ou niveau de qualité attesté par le label) :

C - PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION

TOUTE L'ANNÉE ☐

SI NON, PRÉCISER LA OU LES PÉRIODES PRÉVISIONNELLES DE LOCATION:

FAIT A ..... LE

SIGNATURE

Avertissement :
Tout changement concernant les informations fournies ci-dessus devra faire l'objet d'une nouvelle déclaration en mairie.